

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

6^{ème} COURSE DE COTE VHC

de NEFFIES

Les 12 et 13 Octobre 2024

Version : 1 du : 21/06/2024

Les courses de côtes Françaises sont organisées conformément au Code Sportif International de la FIA et à ses annexes, aux règlements sportifs de la FFSA, au règlement particulier de chaque course de côte ses annexes et ses additifs.

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte et les règles spécifiques de côte VHC.

Pour les informations ne figurant pas dans ce règlement particulier, se référer au règlement particulier de la course de support.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Montpellier Méditerranée Organise les 12 et 13 octobre 2024 avec le concours de la ville de Neffies sous le patronage de la communauté de communes des Avant-Monts du centre Hérault, une compétition automobile (*Course de Côte Régionale*) dénommée :

« 6^{ème} Course de Côte VHC de Neffies »

Cette compétition compte pour :

- Le championnat de la Ligue Occitanie Méditerranée 2024.
- Le Challenge ASA Montpellier Méditerranée 2024

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile Occitanie Méditerranée sous le numéro CC11/2024 en date du 10 / 07 / 2024 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 488 en date du 10 / 07 / 2024.

Organisateur technique

ASA Montpellier Méditerranée : Allée des Loisirs 34250 Palavas les Flots. Tél 0617551647. Mail : asa-montpellier@club-internet.fr : Site : asa-montpellier.com :

Comité d'organisation

Président : ALMERAS Jean Marie

Vice-Président : MASSU Jean Charles

Trésorier : REMY Audrey

Secrétaire : IMBERT Patricia

Membres : ALMERAS Jacques, ENJALBERT Thierry, LIMOUZY Sophie, LACOSTE Stéphane, CHAUNEAU Didier, BRILOTTI Philippe, MOULS Alexia, ORSSAUD Lucien, PEQUIGNOT Alain, STEAD Karine, BRANTS Robin.

Secrétariat du Rallye, Adresse : ALLEE DES LOISIRS 34250 PALAVAS-LES-FLOTS

Téléphone : 06-17-55-16-47

Mail : asa-montpellier@club-internet.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaire Sportif :	M.Claude MARY.....Licence n° 1622/0805
Commissaire Sportif :	M.Robert CLOS.....Licence n° 6055/0804
Commissaire Sportif :	Mme.Michèle BASCOUL.....Licence n°149759/0808
Secrétaire :	M.Guy BASCOUL..... Licence n°149758/0808
Directeur de Course :	M.Ernest DI-BERARDINO.....Licence n° 7100/0803
Directeur de Course Adjoint :	M.Etienne BOURNAC.....Licence n°314413/0812
Commissaire Technique Responsable :	M.Michel MOLINES.....Licence n° 9502/0801
Commissaire Technique :	M.Jean-Michel OTTAVI.....Licence n° 24276/0606

Commissaire Technique Stagiaire :	M.Philippe DUSFOURLicence n°171030/0811
Chargé des relations avec les concurrents Responsable :	M.Jean-Claude CHRISTOL.....Licence n° 15590/0811
Chargé des relations avec les concurrents :	Mme.Véronique CARBOU.....Licence n°119788/0806
Chronométrateur Responsable :	Mme.Sophie LIMOUZY.....Licence n°243147/0811
Chronométrateur :	M.Marcel PUEL.....Licence n°147627/0805
Chronométrateur :	M.Cyril DURANDLicence n°215675/0805
Médecin Responsable :	M.Abdel BENAZZOZ.....Licence n°332946/1614
Responsable des Commissaires de route :	M.Philippe BRILOTTI.....Licence n°298207/0811
Chargé de Presse :	Mme.Alexia MOULS.....Licence n°100588/0811
Classement Informatique :	Mr.Giry / Marin
Chargé de la mise en place des moyens :	M.Didier CHAUNEAU.....Licence n°146022/0811

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le Lundi 7 octobre 2024 à minuit.

Publication de la liste des engagés le Mardi 8 octobre 2024.

Vérifications administratives le Samedi 12 octobre 2024 de 15H à 19H

et le Dimanche 13 octobre 2024 de 7H45 à 8H15.

Vérifications techniques le Samedi 12 octobre 2024 de 15H15 à 19H15

et le Dimanche 13 octobre 2024 de 7H45 à 8H15.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le Dimanche 13 octobre 2024 à 8H30.

Briefing des commissaires : aux ateliers municipaux, avenue de la Restclauze (Neffiès) le Dimanche 13 octobre 2024 à 8H15.

Essais chronométrés le dimanche 13 octobre 2024 de 9H00 à 12H30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le dimanche 13 octobre à 13H.

Course

- 1^{ère} montée le dimanche 13 octobre 2024 à partir de 13H30
- 2^{ème} montée à la suite de la première montée
- 3^{ème} montée à la suite de la deuxième montée

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Le podium et la remise des prix auront lieu le dimanche 13 octobre 2024 à la salle polyvalente de Neffiès. 1 Heure après l'affichage des résultats officiels définitifs.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : Salle de l'ancien Couvent, Place de l'ancien Couvent, à côté de la mairie de Neffiès
..... Samedi 12 octobre 2024 de 15H à 19H.

Aux ateliers municipaux, avenue de la Restclauze à Neffiès.

..... Dimanche 13 octobre 2024 7H45 à 8H15.

Vérifications techniques : Devant les ateliers municipaux, avenue de la Restclauze à Neffiès.

..... le Samedi 12 octobre 2024 de 15H15 à 19H15.

..... Dimanche 13 octobre 2024 7H45 à 8H15.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : CARMINATTI, Route de Pézenas à Roujan.

Tél : 04 67 24 60 17

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter aux vérifications techniques le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les doubles monte sont autorisées, elles seront effectuées en début de chaque montée.

Le retour des doubles monte se fera devant le véhicule de la Direction de Course, soit à la fin des doubles monte.

Le changement de pilote et le retournement s'effectuera sur la D15 avant la grille de départ dans le sens de la course ou dans le parc concurrent sans retarder à la compétition. Chaque voiture devra intégrer sa place dans la file de départ selon l'ordre établi.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ASA Montpellier Méditerranée
Allée des Loisirs, 34250 Palavas les Flots
Tél : 06 17 55 16 47

jusqu'au lundi 7 octobre 2024 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité optionnelle de l'organisation : 120€.

- sans la publicité optionnelle de l'organisation : 220€

Des titres de participation « Régional Montagne » seront délivrés pendant les vérifications administratives.

Un certificat médical ne présentant pas de contre-indication à la pratique du sport automobile de moins de 6 mois devra être fourni par le concurrent.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{er} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 150, sont compris dans ce nombre les voitures moderne.

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaire d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date et heure de la clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des courses de côte.

Seront admises dans le classement séparé, les voitures du groupe Classic.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Les pilotes inscrits au championnat de France de la montagne VHC ayant un numéro attribué à l'année et souhaitant le conserver devront prévenir lors de l'engagement.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir disposition prévues à l'annexe K du code sportif international et le tableau de sécurité de la FFSA.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Les publicités obligatoires et optionnelles de l'organisateur seront communiquées par annexe.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Neffîès a le parcours suivant :

Départ : sur la D15 sortie de Neffîès, lieu-dit « La Vierge » en direction de Cabrières.

Arrivée : sur la D15, 1850 mètres plus loin en direction de Cabrières.

Pente moyenne : 5,8 %.

Longueur du parcours : 1850 mètres.

Modalités de retour au départ : en convoi, devant le véhicule de la Direction de Course.

Parc de départ : sur la D15 côté droit dans le sens de la course, 200m avant la ligne de départ.

Parc d'arrivée : sur la D15 après la ligne d'arrivée, à droite dans le sens contraire de la course

6.2P. ROUTE DE COURSE

Accès à la route de course : par la D15 entre la commune de Neffîès en direction de Cabrières.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : 200m avant la ligne de départ sur le côté droit dans le sens de la course.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la commune de Neffiès sur les emplacements autorisés.

et seront accessibles à partir de 14 heures, le vendredi 11 octobre 2024.

Les remorques devront être garées sur le parc concurrents.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés.

Le parc fermé final se fera dans les paddocks respectifs de chaque concurrent. Le véhicule devra, être accessible non bâché et non fermé dans le véhicule d'assistance ou monté sur les remorques, chaque concurrent devra placer un dispositif ne permettant pas d'approcher les voitures. Aucune personne ne devra se trouver dans cette zone.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc devant les ateliers municipaux, av de la Restclauze à Neffiès.
- pendant les essais et la course au parc départ : près de la ligne de départ.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée, au parc fermé : près de la ligne départ.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, des permanences se tiendront:

- Salle de l'ancien Couvent, place de l'ancien Couvent, à côté de la marie pendant les vérifications administratives de 15 heures à 19 heures le samedi 12 octobre 2024. Tél de la permanence : 06 17 55 16 47.

- Près de la ligne de départ pendant les vérifications administratives du dimanche 13 octobre 2024 de 7h à la fin du délais de réclamation. Tél : 06 17 55 16 47.

Centre de secours le plus proche :

- Conforme au dossier sécurité RTS agréé par la commission de sécurité Préfectorale.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS CHRONOMETRES

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à lieu le dimanche 13 octobre 2024 à 7h30 aux ateliers municipaux, av de la Restclauze à Neffiès.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais chronométrés et de la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support.

Rappel : à l'allumage du feu vert le pilote dispose de 10 secondes pour prendre le départ. L'ordre de départ devra être conforme à l'ordre établi par le Directeur de Course, entériné par le Collège des Commissaires Sportifs et publié au panneau d'affichage officiel.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

L'échauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture n'est pas autorisé.

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

7.5P. ESSENCE

Les ravitaillement en essence ne sont autorisés que dans le parc concurrent avec au minimum un extincteur à proximité.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Pour le classement de la Coupe de France de la Montagne, voir le règlement spécifique « Coupe de France Montagne »
Conforme au règlement standard des Course de Côte.
Un classement féminin sera établi si au moins 3 partantes VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Tous les concurrents participants seront récompensés par une coupe.

Rappel :

Tout pilote classé qui ne se présentera pas à la remise des prix perdra le bénéfice de son prix et de sa coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 13 octobre 2024, 1h après l'affichage du classement officiel définitif, à la salle polyvalente de Neffiès. Précision, la remise des prix débutera par la remise des récompenses aux VHC et se terminera par la remise des prix de la compétition Moderne.